

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES

J U G E M E N T

Audience publique du Vendredi neuf septembre mil neuf cent cinquante-cinq.

Le Tribunal Mixte des Nouvelles-Hébrides, séant au Palais de Justice et composé de :

M.M.

Philippe COMTE, Juge Français, Président,
C.F.C. MACASKIE, Juge Britannique,
A. ROLLAND, Assesseur,
assistés de M. BUTERI, Greffier p.i.,

a rendu le jugement suivant :

Vu le jugement rendu à l'audience du 27 juin 1955, sous le N° 147, par le Tribunal du 1er degré de la Circonscription des Iles du Centre (1ère Subdivision), qui a condamné le sieur HARBULOT Robert, Directeur de l'Union Electrique à Port-Vila, y demeurant, à deux Livres Stg. d'amende pour infraction à l'article 2 de l'arrêté conjoint N° 12 du 29 août 1942, mettant à la charge des occupants des immeubles urbains de Port-Vila le nettoyage (coupage des hautes herbes) de la partie des bas côtés de la rue située immédiatement devant la facade de leur immeuble.

Vu l'appel interjeté par le prévenu contre le jugement sus-dit ;

Où le sieur HARBULOT, appelant, en son interrogatoire et ses moyens de défense ;

Après en avoir délibéré.

Attendu que l'appel interjeté par le sieur HARBULOT est régulier en la forme et a été formé dans les délais prescrits ;

LE RECOIR.

AU FOND :

Attendu que pas plus l'enquête a laquelle il a été procédé sur place par le Tribunal que les débats d'audience n'ont permis d'établir la culpabilité de M. HARBULOT dans la contravention qui lui est reprochée.

PAR CES MOTIFS :

Renvoie HARBULOT des fins de la poursuite, sans dépens.

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique les jour, mois et an que dessus./.

Le Juge Britannique :

C. Macaskie L'Assesseur :

Le Juge Français :

P. Comte
Le Greffier p.i. :

A. Rolland